



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

CERTIFICATION CONFORME

La certification conforme de copie est la constatation de la conformité d'une reproduction d'acte avec le document initial (original) établi par une administration française.

Service
de l'état civil,
des élections
et des formalités
administratives
Rez-de-Chaussée

01 55 18 53 00

Horaires d'ouverture

Du lundi au mercredi

→ de 8h30 à 17h30

Le jeudi

→ de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h15

Le vendredi

→ de 8h30 à 16h45

Le samedi

→ de 8h30 à 11h45

La circulaire prise pour l'application du décret n° 2001-899 du 1^{er} octobre 2001 stipule que : « les administrations, services et établissements publics de l'Etat ou des collectivités territoriales, ou les entreprises, caisses et organismes contrôlés par l'Etat ne peuvent pas exiger la production d'une photocopie certifiée conforme par une autorité administrative ».

En conséquence, seules seront certifiées conformes les copies de documents administratifs destinées à des administrations étrangères.

Dans certains cas, la législation prévoit que la certification conforme reste exclusivement réservée à l'autorité administrative ayant délivré le document original, comme :

- copie d'actes d'état civil : s'adresser à la mairie concernée
- copie de jugements : s'adresser au greffe du tribunal concerné

Pour information

- copie de lettres ou contrats commerciaux : s'adresser à la Chambre de commerce et d'industrie
- copie d'un acte notarié : s'adresser au notaire concerné
- copie de documents établis en langue étrangère : s'adresser au consulat du pays concerné
- copie de documents établis par un traducteur assermenté : s'adresser de nouveau à un traducteur assermenté
- copie de certificats fiscaux et sociaux des entreprises candidates aux marchés publics : l'attestation conforme par une personne habilitée à engager l'entreprise suffit (art. 46 et 53 du code des marchés publics)

Fax : 01 55 18 43 06

Pour la certification conforme de copies dans le cadre de la procédure d'adoption de la mission de l'adoption internationale du ministère des affaires étrangères : prendre rendez-vous.

SECEFA_BBS_NOTICE_CERTIFICATION_CONFORME_2011_05_20_V3

Hôtel de Ville 26, avenue André-Morizet 92104 Boulogne-Billancourt cedex
www.boulognebillancourt.com